

Tel: 00257 933166

Tel : E.mail: cndd-fdd@burundi-info.com

Site: www.burundi-info.com

COMMUNIQUE NO / 58/ CNDD-FDD/ 15/ Avril 2003.

Le Gouvernement de Transition ignore carrément l'accord de cessez-le-feu qu'il a signé dans la nuit du 2 au 3 décembre 2002 à Arusha en République Unie de Tanzanie

1. Le Mouvement Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie communique à la communauté nationale et internationale que malgré l'accord de cessez-le-feu signé dans la nuit du 2 au 3 décembre entre lui et le gouvernement de transition le comportement de l'armée gouvernementale témoigne que le Gouvernement de Transition ignore carrément l'accord de cessez-le-feu signé à Arusha dans la nuit du 2 au 3 décembre 2002

2. Le Mouvement CNDD-FDD s'indigne des attaques incessantes que l'armée gouvernementale mène contre les positions des FDD et de la façon dont elle brûle les habitations des civils après de les avoir systématiquement pillées. Ce comportement est contraire à l'esprit de l'accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002

3. Le Mouvement CNDD-FDD rappelle que l'effort de la facilitation avait abouti à la signature d'un engagement des 2 belligérants à arrêter toutes les hostilités au Burundi, le 27 janvier 2003, qui n'a servi à rien parce que, au lieu de respecter cet engagement, l'armée gouvernementale a multiplié les attaques contre les positions des FDD, principalement dans les provinces Kayanza, Muramvya, Ruyigi et Gitega et partout dans le pays où se trouvent les principaux campements du CNDD-FDD

4. Le Mouvement CNDD-FDD s'inquiète de constater que la facilitation et l'Union Africaine n'exercent aucune pression visible sur le Gouvernement de Transition pour l'obliger à respecter ses engagements à la paix et qu'à la place, elles s'investissent dans l'envoi d'une force africaine au Burundi sans que rien n'atteste que cette force collaborera avec les 2 belligérants signataires de l'accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002 dans la neutralité

5. Le Mouvement CNDD-FDD rappelle que c'est la mauvaise volonté du Gouvernement de Transition qui fait que l'accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002 et les négociations techniques et politiques en rapport avec cet accord ne terminent pas. Toute fois, le Mouvement CNDD-FDD remercie la facilitation et l'Initiative Régionale pour la Paix au Burundi de lui avoir témoigné leur confiance en l'invitant pour une séance de consultations à KAMPALA du 7 au 8 avril 03 au cours de laquelle le CNDDFDD a proposé des solutions à toutes les questions encore en suspens.

6. Le Mouvement CNDD-FDD tranquillise la population et tous ses membres que même si l'armée gouvernementale a opté pour la guerre, elle ne réussira pas à chasser les FDD/ INTAGOHEKA et que ceux-ci lui mèneront la guerre jusqu'à ce qu'elle accepte de mettre en application l'accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002.

7. Le CNDD-FDD demande à la facilitation, à l'initiative régionale et à toute la communauté internationale d'user de tout leur pouvoir pour que l'accord de cessez-le-feu du 2 décembre 2002 et l'engagement d'arrêt définitif des hostilités signé à Pretoria le 27 janvier 03, soient appliqués mot à mot. Le CNDD-FDD réaffirme qu'il est entièrement acquis à la paix et disposé à appliquer toutes les clauses de l'accord de cessez-le-feu qu'il a signé étant donné que c'est l'unique voie qui mène les burundais vers la paix durable.

Pour le Mouvement CNDD-FDD

Major Daniel Gélase NDABIRABE

Porte Parole

« Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression, (...) »

(Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, Préambule, paragraphe 3)